Image not found or type unknown

refus d'indemnisation de itt par la cnp

Par **50800 brigitte**, le **16/06/2009** à **16:24**

en arret depuis 7 mois pour maladie professionnel la cnp refuse de prendre en charge mes échéances de credit sous pretexte que mon pret est inférieur à 15000euros ors j'ai souscrit une assurance sans formalités médicales et le banquier à coché cet case et pour eux cela veut dire due je n'ai droit qu'à l'assurance déces ptia comment faire valoir mes droits car pour moi j'ai droit cet assurances itt merci de me donner des rensignements

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés